

Nouveau concours national avant la fin de l'année scolaire

Page 2

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Onzième année - N° 3982 - Mardi 27 septembre 2016 - Prix : 10 DA

Colère citoyenne à Seddouk/Béjaïa

Des villageois bloquent les sièges de l'APC et de la daïra

Page 24



Boudiaf l'a annoncé hier

Un centre de recherche sur le sida installé à Alger

Page 2

D'Alger monte l'appel à la raison

Par Mohamed Habili

Le ministre algérien de l'Energie, Nouredine Boutarfa, se montre d'autant plus optimiste quant à la perspective d'un accord entre pays producteurs de brut lors de leur rencontre informelle, en marge de la 15^e édition du Forum international de l'énergie, qui s'ouvre aujourd'hui à Alger, qu'il croit savoir qu'ils n'ont pas le choix, qu'ils doivent convenir d'une diminution de l'offre pour faire augmenter les prix. En théorie tout au moins, l'homo economicus est un homo sapiens, à ce titre il est raisonnable, c'est-à-dire qu'il est gouverné par son intérêt bien compris. Une décision est dans son intérêt, il la prend, autrement il ne répondrait pas à son concept. Et ce serait à n'y rien comprendre. A moins évidemment qu'on démontre qu'en fait, il n'existe pas d'intérêt qui soit le même pour tous les pays concernés. Et dans ce cas, cela voudrait dire que le ministre algérien prêche, sans autre forme de procès, à tous les autres pays celui du sien. Il ne ferait d'ailleurs en cela que s'aligner sur une position traditionnelle de ce dernier dans une conjoncture de baisse des prix, attitude commandée par ceci de fondamental qu'il est un petit producteur, et qu'il a hâte de transformer cette ressource naturelle en richesse industrielle durable.

Suite en page 3

Le ministre de la Justice répond à nouveau à Belaïb

Louh insiste : «Tout responsable doit remettre les preuves à la justice»

● Conseil national des droits de l'Homme/Adoption du projet de loi par l'APN



«Le responsable qui a des preuves et des dossiers sur des affaires de corruption doit les transmettre à la justice», comme indiqué dans l'article 32 du code pénal, a insisté hier le ministre de la Justice, Tayeb Louh, compris comme un message adressé à son collègue au gouvernement, puisqu'il répondait à une question sur les révélations du ministre du Commerce, Bakhti Belaïb, concernant des pratiques mafieuses des importateurs. Lire page 3

Le phénomène prend de l'ampleur

Ces chiens dangereux, une «mode» à risque

Page 4



Afin de promouvoir le patrimoine national

Les contes populaires bientôt recueillis

Page 13

Boudiaf l'a annoncé hier

Un centre de recherche sur le sida installé à Alger

■ Après l'approbation de la Ligue arabe lors de sa dernière rencontre à Nouakchott, pour la création du centre régional de coopération et de recherche sur le sida en Algérie, le ministre de la Santé a annoncé hier que l'Institut national de la santé publique abrite ce centre, soulignant que ce centre officiellement installé est définitivement opérationnel.

Par Louiza Ait Ramdane

Lors d'une visite de travail à l'Institut national de la santé publique, le ministre de la Santé Abdelmalek Boudiaf s'est félicité de cet acquis approuvé par la Ligue arabe. Le choix de l'Algérie par la Ligue arabe pour abriter ce centre n'est pas fortuit. Il est motivé par les compétences et expertises que recèle l'Algérie en matière de recherche et de lutte contre le sida, indique le ministre rappelant que l'Algérie a une expérience dans la production des médicaments et ressources humaines de renommée mondiale. «C'est un acquis pour l'Algérie dans le domaine de la santé», s'est félicité Abdelmalek Boudiaf. Le centre a pour objectifs, entre autres, d'encourager la collecte des meilleures pratiques de prévention contre le sida et la prise en charge des malades, à promouvoir la coopération sud-sud en matière de recherche opérationnelle sur la santé et appuyer la mise en application des solutions adoptées dans la stratégie arabe de lutte contre le sida. Initié par l'Algérie, ce centre constitue une plateforme d'échanges pour mieux répondre aux défis de lutte contre le sida dans la région arabo-africaine. La création du centre s'inscrit dans le cadre de la stratégie arabe de lutte contre le sida (2014-2020) en partenariat avec le programme

de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Le ministre de la Santé rappelle également que la décision de confier à l'Algérie d'abriter ce centre a été prise lors de la dernière rencontre de la Ligue arabe à Nouakchott.

Revenant sur le sujet des médicaments, le ministre de la Santé, interpelle la presse nationale à cesser son acharnement sur l'industrie pharmaceutique. «On ne peut pas parler d'un bon ou d'un mauvais médicament. Avant de commercialiser un médicament, des essais, des analyses avec des experts du métier sont faites avant de mettre un tel médicament sur le marché», explique Boudiaf, précisant que «l'industrie pharmaceutique est jeune et il faut l'encourager». Le laboratoire de contrôle national est d'une renommée internationale, donc, le médicament mis sur le marché national, ne peut être que de bonne qualité, explique encore le ministre de la Santé.

A propos des vaccins, Abdelmalek Boudiaf a plaidé pour que l'Institut Pasteur retrouve sa «vocation initiale» qui est la recherche et la formation. «L'Institut Pasteur doit revenir à sa vocation qui est la recherche et la formation», a-t-il souligné, plaidant, dans ce sens, «pour plus d'efforts en matière de production et de lutte contre l'importation», a-t-il exigé. «Je n'accepterais jamais que l'Institut Pasteur se



Ph/E. Soraya/J.A.

concentre uniquement sur l'importation. Il faut que ça change !», recommande-t-il. Pour ce qui est de la prévention, le ministre a estimé que celle-ci «tend à prendre une place importante ces deux dernières années». «En Algérie, la prévention a pris une place importante depuis 2 ans», note Abdelmalek Boudiaf, qui cite

l'expérience cubaine en la matière. «Cuba est un modèle dans la prévention. C'est ce qui lui a permis de devenir un leader en matière de santé», a indiqué le ministre, souhaitant que le système de santé algérien devienne une référence dans les années à venir.

L. A. R.

Déficit non comblé en enseignants de physique et de maths

Nouveau concours national avant la fin de l'année scolaire

Le ministère de l'Education peine à trouver des enseignants de physique et de mathématiques, dans plusieurs wilayas. Le déficit en enseignants dans ces matières se pose depuis quelques années et plusieurs élèves restent encore sans profs. Le concours de recrutement organisé en juillet dernier n'a pas réglé le problème. Afin de combler un tant soit peu le manque, le département de Benghebrit a annoncé un nouveau concours avant la fin de l'année scolaire en cours. En effet, le directeur des ressources humaines au ministère de l'Education nationale Fayçal Fadhel a annoncé à Alger l'organisation d'un concours national pour le recrutement d'enseignants dans les matières de physique et de mathématiques. «Faute de listes de réserve en ce qui concerne la physique et les mathématiques, un concours national sera organisé, avant la fin de l'année scolaire, pour le recrutement d'enseignants dans ces deux matières ainsi que d'autres enseignants de langue amazighe dans certaines wilayas accusant un déficit», a précisé M. Fadhel. Le recrutement dans ces deux matières concernera les cycles moyen et secondaire, a ajouté le responsable soulignant que «la date du concours n'a pas encore été fixée». De son côté, le chef de cabinet du ministère de l'Education nationale Abdelouahab Guellil a relevé la possibilité de recourir au recrutement des enseignants qui n'ont pas été admis au dernier concours pour combler le déficit enregistré dans certaines matières «comme vacataires durant l'année scolaire en cours» et ce, après épuisement de la liste nationale de réserve. Le ministère de l'Education nationale a décidé la prolongation du délai d'inscrip-

tion des choix sur la plate-forme numérique mise en place à cet effet (<http://tawdhif.education.dz>) et ce, dans le cadre de l'exploitation de la liste nationale de réserve. Le candidat peut y accéder grâce à son mot de passe pour s'enquérir de tous les postes vacants dans toutes les wilayas en fonction de son grade de recrutement et de la matière enseignée afin de les insérer dans ses premiers choix (de la 1^{re} wilaya souhaitée à la moins souhaitée). Les résultats seront annoncés le 25 du même mois. Les concernés seront convoqués au niveau des directions de l'éducation où ils ont passé le concours pour le retrait des convocations de recrutement. Les concernés se rendront le 28 septembre à la direction à laquelle ils ont été affectés pour choisir leur établissement et devront rejoindre leur poste de travail le 29 septembre. Concernant le dépôt des dossiers de retraite et de retraite anticipée, M. Fadhel a indiqué que l'opération se poursuivra jusqu'au 31 octobre. La ministre de l'Education nationale, Nouria Benghebrit avait souligné, dans une déclaration à la presse lors d'une rencontre avec les partenaires sociaux (syndicats du secteur et associations de parents d'élèves) à la veille de la rentrée scolaire 2016-2017, que le secteur de l'Education n'était pas concerné par la problématique de la retraite proportionnelle pour les années 2016 et 2017, au regard du dispositif calendaire et de l'agenda du secteur soumis à des dispositions spécifiques. Elle a également fait savoir que les fonctionnaires dont les dossiers avaient été déposés entre septembre et novembre 2015 bénéficieraient de la retraite à la fin août 2017. **Meriem Benchaoua**

Freinez en douceur

FORFAIT FREINAGE
CHANGEMENT DE VOS PLAQUETTES AVANT
À PARTIR DE

4900 Da*
/TTC*

DACIA GROUPE RENAULT

www.dacia.dz | Pensez grand

*OFFRE VALABLE SELON MODÈLE DU VÉHICULE DANS LE RÉSEAU PARTICIPANT
ÉCOUTE CLIENT : 0770 905 000

Le ministre de la Justice répond à nouveau à Belaïb

Louh insiste : «Tout responsable doit remettre les preuves à la justice»

■ «Le responsable qui a des preuves et des dossiers sur des affaires de corruption doit les transmettre à la justice», comme indiqué dans l'article 32 du code pénal, a insisté hier le ministre de la Justice, Tayeb Louh, compris comme un message adressé à son collègue au gouvernement, puisqu'il répondait à une question sur les révélations du ministre du Commerce, Bakhti Belaïb, concernant des pratiques mafieuses des importateurs.

Par Nacera Chennafi

Dans une déclaration à la presse hier en marge de l'adoption par la majorité du projet de loi relatif au conseil national des droits de l'Homme, le ministre insiste : «Lorsque la justice est saisie, le plaignant n'a qu'à attendre le verdict tout en suivant de près son dossier au niveau du tribunal concerné. S'il conteste le verdict, les moyens de recours sont connus», a-t-il dit.

Dans ce contexte, il a insisté : «Le responsable doit mettre les documents et les preuves à la disposition de la justice», ce qui est compris comme un message adressé par le garde des Sceaux à son collègue au gouvernement, puisqu'il répondait à une question de la presse sur les révélations du ministre du Commerce, Bakhti Belaïb, concernant des pratiques mafieuses des importateurs. Toutefois, il a annoncé que «l'affaire (conteneurs de pièces détachées non conformes) suit son cours normal au niveau de la justice. Un jugement est attendu, paraît-il dans les prochains jours». Le ministre de la Justice, Tayeb Louh a défendu hier encore une fois la transparence de la justice et la poursuite des réformes «profondes» même si selon lui celles-ci «dérangent certains mais soutenues par le peuple», a-t-il affirmé. Il a demandé aussi de respecter le principe que le ministre de la Justice ne peut s'immiscer dans le travail de la justice. «La justice n'a de problème avec personne», a-t-il répliqué en s'interrogeant : «pourquoi dit-on que le



Photo: E. Soraya/J.A. douanes, les conteneurs en question et a engagé des poursuites judiciaires contre les auteurs de l'infraction en déposant une plainte près le tribunal territorialement compétent en octobre 2015. Les personnes impliquées ont été incarcérées à l'exception d'un accusé en fuite à l'étranger. Le ministère a réitéré son engagement à punir tous les actes suspects et illégaux, en coordination avec les différents services et la justice dont les portes ont toujours été ouvertes pour traiter ces dossiers avec responsabilité et intégrité dans le cadre de l'action gouvernementale coordonnée visant à lutter contre ces fléaux».

«Le débat sur la peine de mort reste un débat»

Par ailleurs, Louh a annoncé qu'il sera procédé à une évaluation des différentes réformes engagées dans la justice en fonction des décisions prises par la commission de réforme de la justice assurant que le débat sera ouvert et transparent. Selon Louh, il faut regarder les réformes dans leur globalité et non par affaire ou réparties. Il a ajouté de nouvelles réformes dans le cadre du code pénal notamment dans son volet relatif aux tribunaux criminels, et les affaires de terrorisme et de drogue. Interrogé sur la peine de mort et la demande pour sa réhabilitation suite aux kidnappings et assassinats d'enfants, une demande soutenue par le RND comme deuxième force politique, le ministre a déclaré «c'est un débat et restera un débat».

N. C.

problème relève de la justice» en réponse à une question sur le fait que la justice ne fait pas son travail ou lente pour statuer dans des affaires de corruption. Cependant, il fait une mise au point : «Ne me demandez pas de m'immiscer dans le travail de la justice» et «vous comme journalistes vous devez défendre ce principe». Toujours en s'adressant à la presse, il lança : «et ceux qui vous font des déclarations, ils n'ont pas à demander à une instance de s'immiscer dans les affaires de la justice car la construction d'un Etat se fait à long terme». Le ministre rappelle l'article 32 de la loi sur les procédures pénales qui stipule que celui qui a des dossiers et des preuves sur des affaires de corruption dont des responsables «n'a qu'à les transmettre à la justice».

Le garde des Sceaux a affirmé que quotidiennement la justi-

ce statue dans des affaires de corruption, en relation avec l'économie et la fraude dans les déclarations devant les douanes, dont l'affaire que vous citez (affaire citée dernièrement par le ministre du Commerce).

Dans un communiqué du ministère du Commerce rendu public lundi, il est indiqué : «le ministère travaille en coordination avec les différents services chargés de la protection de l'économie nationale dans la stricte application de la loi et saisit automatiquement les instances judiciaires compétentes en cas de dépassement ou de fraude». Il rappelle «l'affaire des deux conteneurs chargés de pièces de rechange contrefaites et qui avaient été autorisés à accéder au marché national de manière illégale au niveau du port d'Alger». Le ministère «a pu récupérer en coordination avec les services de sécurité et des

Composition du Conseil national des droits de l'Homme Adoption du projet de loi par l'APN

Les députés de l'Assemblée populaire nationale (APN) ont adopté, hier à Alger, le projet de loi fixant la composition du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) et les modalités de désignation de ses membres, ainsi que les règles relatives à son organisation et à son fonctionnement.

La séance de vote a été présidée par le président de l'APN, Mohamed Larbi Ould Khelika, en présence du ministre de la Justice, garde des Sceaux, Tayeb Louh et de la ministre des Relations avec le parlement, Ghania Eddalia. Les députés du Front des forces socialistes (FFS) ont boycotté le vote dudit projet de loi.

Après l'adoption, le ministre de la Justice a affirmé que «la création de ce Conseil intervient dans le cadre de l'application des dispositions contenues dans la nouvelle Constitution adoptée en février».

M. Louh a rappelé les principales disposi-

tions prévues dans le texte de loi, précisant qu'il s'agissait notamment de veiller à la représentation de toutes les catégories de la société algérienne et le respect du principe de transparence lors de la désignation de ses membres.

Le Conseil national des droits de l'Homme «assure la mission de surveillance, d'alerte précoce et d'évaluation en matière des droits de l'homme» et «détecte et entreprend des investigations sur les violations des droits de l'Homme et les signale aux autorités compétentes, en émettant des avis et des propositions appropriés». Il a pour mission notamment d'émettre au gouvernement ou au Parlement, des avis, recommandations, propositions et rapports sur toute question se rapportant aux droits de l'Homme.

Il prévoit également de contribuer à l'élaboration des rapports présentés périodiquement par l'Algérie devant les mécanismes et

instances des Nations unies et institutions régionales.

«Le Conseil adresse au président de la République, au Premier ministre et au Parlement, un rapport annuel relatif à la situation des droits de l'Homme, assure la diffusion de ce rapport et en informe l'opinion publique de son contenu».

Le nouveau texte prévoit «l'accès du président du Conseil et des membres les garanties leur permettant d'accomplir leurs missions en toute indépendance, transparence et neutralité».

Avant le début du vote, il a été procédé à la validation de la qualité de membre de la députée Cherifa Benhamadi du parti du Front de libération nationale (FLN) qui a remplacé Ghania Eddalia après sa désignation au poste de ministre des Relations avec le Parlement.

R. N./APS

LA QUESTION DU JOUR

D'Alger monte l'appel à la raison

suite de la page Une

Ne serait-ce qu'à cet égard, redisons-le en passant, l'Algérie ne peut être tenue pour un Etat rentier, pour autant bien sûr que pareille entité ne soit pas dans le principe même une vue de l'esprit. Toujours est-il que quelles que soient les circonstances, dans la guerre comme dans la paix, dans la récession mondiale comme dans l'expansion, l'Algérie est pour que les prix soient les plus hauts possibles. Qu'ils crèvent tous les plafonds successifs, ce n'est pas elle qui s'en plaindrait. On ne l'a jamais en tout cas entendue protester qu'ils soient déraisonnablement élevés, et conséquemment prôner leur baisse, en recommandant, par exemple, une augmentation de l'offre. Or, aujourd'hui, on ne voit que le Venezuela qui comme elle, et même davantage qu'elle, ressent l'urgence d'une augmentation des prix, bien qu'il soit un producteur bien plus important qu'elle, alors même que d'un excès de l'offre, il ne sort rien de bon pour personne. Dans un contexte normal, tous les pays auraient intérêt à une augmentation des prix, encore que ce ne soit pas là nécessairement une question vitale pour tous. Or le contexte actuel est loin d'être dans la norme, c'est même tout le contraire. Au plan économique, le monde s'attarde dans une crise qui bientôt bouclera sa dixième année, ce qui n'est arrivé qu'une seule fois dans toute l'histoire du capitalisme. Ce fut dans les années 1930, et l'on sait comment cela s'est terminé. Dans une crise, la demande agrégée (consommation plus investissement) baisse drastiquement. De là celle des prix des matières premières, dont ceux des hydrocarbures. Dans l'excès de l'offre incriminée aujourd'hui en matière de pétrole, il y a en fait une bonne part due à la baisse généralisée ordinaire dans une phase de récession. Une autre part provient des hydrocarbures non conventionnels, car il est rare qu'un malheur arrive seul. On a inventé un nom à la crise actuelle, anormalement longue, on l'a appelée la Grande Récession, pour la distinguer de la Grande Dépression des années 1930. Quand il y a une crise de portée mondiale et qu'elle ne passe pas, en dépit de tout ce qui a été entrepris pour cela, il ne faut pas s'étonner que les relations internationales se tendent dangereusement. En 1930, ce fut la Deuxième Guerre mondiale. Aujourd'hui, c'est aussi une guerre mondiale, sauf qu'elle se déroule dans un seul pays, la Syrie. Du moins jusqu'à présent.

M. H.

Le phénomène prend de l'ampleur

Ces chiens dangereux, une «mode» à risque

■ Depuis quelque temps, se promener avec un pitbull ou un rottweiler dans les ruelles des grandes villes est devenu normal et passe même pour une mode chez les jeunes. Un phénomène de société qui prend d'alarmantes proportions.

Par Yacine Djadel

Alger, par exemple, on ne peut traverser un quartier sans le remarquer. Alors que normalement la loi l'interdit au vu de sa dangerosité, ce genre de comportement s'est non seulement accentué mais passe pour une chose banale pour les forces de l'ordre. Des attitudes inconscientes de la part de certains jeunes, des adolescents pour la plupart, pour qui se pavaner avec des chiens très dangereux de cette taille relève beaucoup plus d'un jeu plutôt que d'autre chose. Il existe même des différends entre quartiers sur lesquels on tente de prendre le dessus par le fait de montrer à l'adversaire le nombre de chiens que l'on possède et qui suscitent la peur. Dans la logique des choses, la possession de cette catégorie de chiens de race extrêmement dangereuse, pour ne citer que le doberman, le bullmastiff, le rottweiler, le bullterrier ainsi que le pitbull, doit répondre à une norme rigoureuse quant au fait de les faire sortir dans un espace public. Il faut qu'ils sortent muselés, attachés à la laisse ou même un autre moyen de sécurité, tels sont les

critères. Malheureusement, chez nous, la réalité est tout autre. En marchant dans la rue, on voit que la majorité du temps ces chiens courent en toute liberté, sans pour autant être muselés, à peine si l'on reconnaît leur propriétaire. De ce fait, pas besoin de souligner le degré de psychosé et de panique qu'ils suscitent en passant, même s'ils ne causent aucun dégât. A ce propos d'ailleurs, il est à rappeler que bon nombre de drames ont été causés par ces chiens dangereux. Des dérapages graves et mortels se sont produits dans différentes régions du pays et n'ont pas manqué de susciter l'émoi et l'indignation générale. Sur ce sujet, l'année dernière, un enfant de 9 ans a trouvé la mort, au lieu-dit «Bateau cassé», à Bordj El Kiffan, dans la banlieue d'Alger. Passant devant un atelier du stade communal, situé juste à côté de son domicile familial, la malheureuse victime a été attaquée par un chien de race rottweiler. Le molosse a surgi dudit atelier et s'est jeté sur elle. La bête, qui l'a attaquée de manière féroce au niveau du cou, n'a laissé aucune chance à l'enfant. Même avec l'intervention désespérée de sa mère, la puissance du canidé a été plus forte. Un



Ph.D.R.

cas similaire à été signalé la même année dans la wilaya d'Oum El Bouaghi où un enfant de 5 ans est décédé après avoir été mordu par un pitbull, dans la localité de Meskiana. Des cas comme ceux que l'on vient de citer, il y en a des milliers qui ne cessent de retentir comme des faits divers de par leur violence, au point même que dans la capitale les autorités de la commune

d'Alger-Centre avaient interdit, par instruction, la circulation publique de ces bêtes féroces. Néanmoins, sur le terrain, c'est en vain puisque le phénomène est toujours d'actualité et ne fait qu'augmenter. C'est dire que la responsabilité de l'Etat est en jeu car cautionner ce genre de dépassement relevant de la sécurité des citoyens est synonyme d'un laxisme et seules les vic-

times en payent le prix, parfois de leur vie. Il est clair pour les autorités qu'il y a nécessité urgente d'agir par une mesure stricte en vue de solutionner le problème. Si ce phénomène n'est pas sérieusement pris en charge, des accidents graves peuvent être enregistrés et feront parler d'eux à l'avenir.

Y. D.

Espace

Lancement réussi de trois satellites algériens depuis l'Inde

Trois satellites algériens (Alsat-1B, Alsat-2B et Alsat-1N), ont été lancés avec succès hier matin par le lanceur indien PSLV C-35 depuis le site de Sriharikota du Centre spatial de Satich Dhawan (sud-est de l'Inde), annonce l'Agence spatiale algérienne (ASAL). En effet, le lanceur PSLV C-35 de l'agence spatiale indienne (ISRO) a mis en orbite 8 satellites, dont 3 satellites algériens, précise l'agence dans un communiqué. Alsat-1B est le deuxième satellite algérien d'observation de la terre à moyenne résolution, lancé par l'Algérie après Alsat-1. Les images Alsat-1B prises depuis une orbite à 670 km d'altitude, seront en mode multispectral (visible et proche infrarouge) et panchromatique. L'exploitation des images Alsat-1B répondra entre autres aux objectifs liés, à la protection de l'environnement et des différents écosystèmes naturels, à l'observation des phénomènes de la désertification et à leurs cartographies, à la cartographie de l'occupation des sols, à l'aménagement des territoires et du littoral et à la prévention et la gestion des risques naturels, explique l'ASAL. Par ailleurs, Alsat-1B fera partie de la constel-

lation internationale «DMC» (Disaster Monitoring Constellation), ayant une excellente fréquence de prise de vue et participant ainsi à la gestion des catastrophes dans le cadre de la Charte internationale «Espace et catastrophes majeures». La constellation «DMC» est composée de satellites appartenant à la Grande-Bretagne, à l'Espagne, au Nigeria et à l'Algérie. Alsat-2B est le deuxième satellite d'observation de la terre à haute résolution, placé sur une orbite située à 670 km d'altitude et ce, après Alsat-2A en orbite depuis juillet de 2010. Les images prises par Alsat-2B dans les modes multispectral (visible et proche infrarouge) et panchromatique, viendront augmenter la fréquence des prises de vue, et renforceront les capacités de couverture du territoire national. L'exploitation des images Alsat-2B à 2.5 m en mode panchromatique et en mode couleur rehaussé, permettra d'investir des domaines thématiques et économiques importants, tels, la planification et l'aménagement urbains et agricoles des territoires et du littoral, la cartographie et le suivi des infrastructures et des ouvrages d'art, l'établissement et la

mise à jour du cadastre steppique et saharien, et la prévention et la gestion des risques naturels (inondations, feux des forêts...). Pour sa part, Alsat-1N est un nanosatellite à mission scientifique et de démonstration technologique développé dans le cadre de la mise en oeuvre de l'accord de coopération avec l'agence spatiale du Royaume uni (UKSA), par une équipe de chercheurs algéro-britanniques, ajoute la même source. En effet, cette expérience en vol permettra l'analyse du comportement de trois charges utiles innovantes (caméra, mesure de radiation/magnétomètre et film solaire), ainsi que l'exploitation des données géomagnétiques terrestres et des images de la terre, fournies à titre démonstratif. La mise en orbite de ces satellites, réalisés et testés par des ingénieurs algériens au Centre de développement des satellites (CDS) d'Oran, s'inscrit dans le cadre de la mise en oeuvre du programme spatial national horizon 2020, adopté par le gouvernement, relève l'ASAL. Ce programme spatial vise, à travers ces instruments stratégiques, «à renforcer les capacités de l'Algérie en matière d'observation de la

terre au service du développement durable et du renforcement de la souveraineté nationale», ajoute-t-on de même source. L'exploitation de ces données sera réalisée par des équipes composées de chercheurs et universitaires algériens. Les activités de contrôle et de mise à poste, ainsi que la réception des images et données satellitaires des 3 satellites seront opérées depuis les stations nationales. Ces projets technologiques développés dans le cadre de partenariats internationaux ont permis «la mise en place d'une compétence humaine opérationnelle et autonome, apte à réaliser, contrôler, suivre et exploiter des satellites d'observation de la terre», relève le communiqué. Enfin, la réalisation de ces trois satellites «consolide le saut qualitatif réalisé par l'Algérie dans le domaine spatial, notamment dans la maîtrise technologique». Ces résultats «viennent conforter le choix stratégiques du gouvernement de placer l'activité spatiale en tant qu'outil d'aide au développement économique durable et de renforcement de la souveraineté nationale», souligne-t-on.

Salem K.

Journal officiel

Les décrets d'approbation de licence d'exploitation de la 4G publiés

Trois décrets exécutifs portant approbation de licence d'établissement et d'exploitation d'un réseau public de télécommunications mobiles de la 4G aux trois opérateurs de la téléphonie mobile opérant en Algérie (Mobilis, Ooredoo et Djezzy) ont été publiés au Journal officiel N° 52. Il s'agit du décret exécutif N16-235, du 4 septembre 2016 portant approbation de licence établissement et d'exploitation d'un réseau

public de télécommunications mobiles de la 4G et de fourniture de services de télécommunications au public attribuée à la société «Algérie Télécom Mobile SPA». Le montant de la partie fixe de la contrepartie financière de la licence est fixée à cinq milliards de DA et doit être versé selon les conditions, les modalités et le calendrier de paiement prévus par le cahier des charges, stipule le texte. Il s'agit aussi du décret

exécutif N16-236 du 4 septembre 2016 portant approbation d'une licence similaire attribuée à la société «Watania Télécom Algérie SPA». Le montant de la partie fixe de la contrepartie financière de la licence est fixée à cinq milliards de DA. Le 3ème texte concerne le décret exécutif N16-237 du 4 septembre 2016 portant approbation d'une licence 4G à la société «Optimum Télécom Algérie SPA». Le montant de la partie fixe de la

contrepartie financière de la licence est fixée à cinq milliards DA. Le montant de la partie variable de la contrepartie financière de la licence, pour les trois opérateurs, est fixé conformément aux dispositions du cahier des charges annexé au décret et versé annuellement par le titulaire. L'Autorité de régulation de la poste et des télécommunications (ARPT) avait procédé en mai dernier à l'attribution provisoire

des licences de quatrième génération (4G) aux trois opérateurs de téléphonie mobile opérant en Algérie. Il s'agissait, par ordre d'attribution de licences provisoires d'établissement et d'exploitation de réseaux publics de télécommunications mobiles 4G, d'Algérie Télécom mobile (ATM, Mobilis), Optimum Télécom Algérie (OTA, Djezzy) et Watania Télécom Algérie (WTA, Ooredoo).

H. Y.

Salon de l'élevage et de l'agroéquipement d'Alger

Plus de 600 exposants à la 16^e édition

■ Plus de 600 exposants nationaux et étrangers (39 pays) sont attendus à la 16^e édition du Salon SIMA-SIPSA qui est dédié à l'élevage et à l'agroéquipement, prévu du 4 au 7 octobre prochain au Palais des expositions des Pins maritimes (Alger), ont indiqué ses organisateurs.

Par Amel B.

L'évènement, qui associe pour la première fois le Salon mondial des fournisseurs de l'agriculture (SIMA) et le Salon international de l'élevage, de l'agroalimentaire et de l'agroéquipement (SIPSA), présentera les dernières innovations en matière de spécificités des filières agricoles régionales permettant d'accompagner les agriculteurs et éleveurs dans leur développement. Lors d'une rencontre-débat consacrée à l'exportation des produits agricoles, le président de SIMA-SIPSA, Amine Bensemmane, a indiqué que cette alliance permettra de fournir des solutions adaptées et efficaces pour le développement des ressources agricoles au Maghreb et en Afrique. Matériels, équipements et bâtiments d'élevage, méthanisation, génétique, production et santé animale (avicole, bovin...) seront présentés à ce salon. Invité d'honneur, les Etats-Unis seront présents à travers une trentaine d'entreprises qui exposeront leurs produits et solutions dans la filière lait, semences et irrigation, selon M. Bensemmane. Plus de 200 000 visiteurs professionnels, notamment des agriculteurs, des exploitants, des éleveurs, des producteurs et des fournisseurs, sont attendus à cette nouvelle édition. Aussi, la manifestation verra l'organisa-

tion, par la fondation Filaha Innove, de plusieurs forums et conférences dont les thèmes sont axés sur la valorisation des produits agricoles, l'organisation interprofessionnelle et la politique du renouveau agricole et rural que le gouvernement a mis en place pour la sécurité alimentaire du pays. Parmi ces cinq forums, figure SIAFIL qui se focalisera sur la normalisation et l'organisation de la filière fruits et légumes. Cette problématique était le thème retenu pour une conférence-débat organisée au siège de l'Agence nationale de

promotion des exportations (Algex). C'est dans ce sens que lors de cette rencontre consacrée à l'exportation des produits agricoles, les participants ont appelé à l'organisation de la chaîne de l'exportation de cette filière de fruits et légumes et la mise en place d'une veille normative régissant l'activité. «Le principe consiste, tout d'abord, à préparer et à sensibiliser les professionnels de l'agriculture sur l'importance de la mise en œuvre des normes relatives à l'exportation de leurs produits», a préconisé l'expert Mounir

Benabdelouahab. Il a ainsi proposé la mise en place d'une centrale chargée de l'achat des produits agricoles auprès des agriculteurs, et ce, en fonction d'une commande identifiée sur le marché international tout en veillant sur la conformité de ces produits. Dans le cadre de cette centrale, les produits doivent être traités d'une manière spécifique tant au niveau de l'étiquetage et de l'emballage qu'au niveau des quantités, du calibrage et du contrôle. Le président de l'Association des exportateurs algériens (Anexal), Ali Nasri Bey, qui a relevé que l'Algérie est absente de la liste des pays exportateurs des produits agricoles, a préconisé l'exploitation des 3,5 millions hectares de terre jachère et d'en consacrer un million hectares à l'export : «C'est un crime économique d'abandonner toute cette surface». Evoquant l'exportation des dattes, M. Nasri a appelé à résoudre les problèmes liés aux ventes de ce produit à l'international, estimant que la persistance de ces contraintes est un indice révélateur de l'impuissance du pays d'aller vers l'export. Il a alors regretté le fait que l'Algérie soit parmi les premiers producteurs de dattes mais qu'elle ne figure qu'en 7^e position dans le classement mondial des prix. Les parts de marchés d'exportation des dattes algériennes dans le monde sont passées de 3,3% en 2010 à 5% en 2014 pour ce pro-

duit qui représente un milliard de dollars d'échanges commerciaux mondiaux, selon une étude de prospection d'Algex. Les prix bas à l'export de la datte algérienne, comparativement aux prix du produit provenant d'autres pays, reflètent une disparité des coûts mais surtout une perte sèche induite par l'absence de label de certification. En effet, sans ce label la marge bénéficiaire de l'exportateur se réduit puisque l'exportation passe par des importateurs notamment d'Europe qui achètent à bas prix pour réexporter, après certification, à un prix plus élevé. L'analyse des prix moyens des principaux pays exportateurs relève que la tonne de datte algérienne est vendue à 1 157 dollars contre un moyen de 2 500 dollars la tonne pour la datte tunisienne, de 3 010 dollars/t pour la datte française, de 4 262 dollars/t pour la datte allemande et de 6 773 dollars/t pour la datte américaine. A. B.

Changes L'euro en légère baisse face au dollar

L'EURO baissait légèrement hier face au dollar en dépit de la décision de la Réserve fédérale (Fed) de ne pas augmenter ses taux d'intérêt et de la campagne présidentielle américaine. L'euro valait 1,1225 dollar contre 1,1228 dollar vendredi soir. La monnaie européenne perdait également du terrain face à la devise japonaise, à 113,20 yens contre 113,43 yens vendredi soir. Le dollar aussi baissait face à la monnaie nippone, à 100,84 yens contre 101,02 yens vendredi. L'euro ne profitait plus de sa lancée entamée mercredi après la décision du Comité de politique monétaire de la Fed (FOMC) de maintenir ses taux au même niveau. Selon les analystes, c'est l'élection américaine qui va dominer la psychologie du marché pendant les six prochaines semaines, alors la prochaine réunion de la Fed est prévue le 2 novembre et aucune action est attendue avant décembre. Hier, le premier débat entre les deux candidats à la Maison-Blanche, Donald Trump et Hillary Clinton, devrait attirer une audience record. La livre britannique montait face à la monnaie européenne, à 86,52 pence pour un euro et se stabilisait face au dollar, à 1,2973 dollar pour une livre. Le franc suisse était stable face à l'euro, à 1,0890 franc pour un euro et baissait face au billet vert, à 0,97028 franc pour un dollar. La devise chinoise valait 6,6702 yuans pour un dollar contre 6,6694 yuans vendredi. R. E.

A l'approche de la réunion informelle Opep à Alger

Le Brent à plus de 46 dollars

Les prix du pétrole sont en légère hausse hier en cours d'échanges européens, à l'avant veille de la réunion informelle de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) qui se tiendra à Alger. Le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en novembre valait 46,51 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres en milieu de matinée, en hausse de 62 cents par rapport à la clôture de vendredi. Dans les échanges électroniques sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de «light sweet crude» (WTI) pour la même échéance gagnait 52 cents à 45 dollars. Les

pays membres de l'Opep tiendront demain une réunion informelle en marge du Forum international de l'énergie, prévu aujourd'hui et demain, pour s'atteler à la question de la surproduction qui pèse sur les marchés. Plusieurs responsables de l'organisation se montraient plus ou moins optimistes sur la perspective d'un gel de la production mondiale d'or noir. Selon les analystes à Londres, la légère hausse d'hier fait suite aux dernières déclarations du ministre de l'Énergie, Noureddine Bouterfa, qui a affirmé dimanche à Alger que l'Opep était «condamnée à prendre une décision» pour stabiliser les

cours. Pour les analystes de JBC Energy, «les chances que l'Opep trouve un accord cette année semblent plus élevées qu'auparavant, mais ce sera probablement lors de sa réunion du 30 novembre». «Si les prix du pétrole tombaient sous les 40 dollars pour trois ou quatre semaines, les têtes d'affiche que sont l'Arabie saoudite, l'Iran et la Russie (qui est également présente à Alger, mais ne fait pas partie de l'Opep, NDLR) trouveraient probablement un terrain d'entente», précisent les experts de JBC Energy.

Souad H./APS

Exportations

Le marché autrichien intéressé par le polyester fabriqué en Algérie

L'ambassadrice d'Autriche en Algérie, M^{me} Franziska Honsowitz, a indiqué, hier à Oran, que le marché autrichien est intéressé par polyester fabriqué en Algérie, appelant les opérateurs nationaux à investir dans ce créneau. Fabriqué à base de pétrole, le coût de cette matière isolante utilisée dans le secteur

de BTH serait concurrentiel s'il est fabriqué en Algérie, a estimé la diplomate autrichienne dans une déclaration à l'APS, en marge de la visite de travail qu'elle effectuait à Oran le président de l'ONG «R20», Arnold Schwarzenegger. M^{me} Franziska Honsowitz a, par ailleurs, annoncé qu'une journée d'information

sur les opportunités d'exportation des produits algériens vers l'Autriche est programmée prochainement à la Chambre de commerce et d'industrie de l'Oranie (CCIO). La diplomate autrichienne a indiqué qu'un partenariat dans la gestion des ressources en eau est en cours de discussion avec le ministère

chargé de ce secteur, rappelant que l'Autriche est un partenaire traditionnel de l'Algérie dans le domaine du transport ferroviaires et plus récemment dans le secteur agricole. Elle a, enfin, souligné le souhait de diversifier ces échanges et cette coopération à d'autres domaines. L. O.

Coup d'envoi de la rentrée dans la formation professionnelle à Béjaïa

Près de 6 500 nouveaux stagiaires accueillis

■ Pas moins de 6 492 nouveaux stagiaires ont été accueillis, hier, dans les 32 centres de formation professionnelle de la wilaya, dont deux INSNP.

Par Hocine Cherfa

La wilaya de Béjaïa compte cette année près de 17 000 stagiaires au total. Il faut savoir que le secteur offre plus de 14 000 places pédagogiques, tous modes confondus, dont plus de 3 000 en mode résidentiel et les inscriptions se poursuivent toujours pour le mode apprentissage qui a bénéficié, cette année, de plus de 3 900 places pédagogiques. Le coup d'envoi de la rentrée dans le secteur de la formation professionnelle a été donné par le wali et les autorités du secteur, hier, à partir du CFFPA d'Ihaddaden, où a été lue la lettre du ministre qui porte sur les défis que compte encore relever son secteur en la matière, l'importance accordée à la formation professionnelle qui s'est adaptée avec le monde du travail, en fonction des besoins de l'économie nationale et le



développement local. Il a relevé les réalisations faites ces dernières années afin de projeter le secteur dans le futur. Il faut noter

que cette lettre a été lue dans tous les centres de formation de la wilaya. Dans son intervention, le wali dira que «la formation à

Béjaïa est en phase avec les exigences de l'heure et de la wilaya en matière de développement». «Nous prenons acte des spécifici-

tés de la wilaya». C'est d'ailleurs dans ce sens que des formations en environnement et en tourisme ont été ouvertes dans la wilaya, en sus des formations nouvelles dont les télécommunications les réseaux, etc. Le chef de l'exécutif a ordonné aux directeurs de l'emploi et de la formation professionnelle ainsi qu'au recteur de l'université «d'organiser» deux salons de l'emploi, notamment en juin, afin de mettre en contact les diplômés sortants de la formation professionnelle et le monde du travail. A Amizour, pas moins de 563 stagiaires ont été accueillis pour cette session par les centres de formation de la localité qui dispensent plusieurs spécialités dont l'agriculture qui a reçu 68 stagiaires et la menuiserie aluminium. A Akbou, les deux CFFPA (filles et garçons) de la localité ont respectivement accueilli 80 et 115 stagiaires et ont ouvert 6 et 4 spécialités chacun. A Seddouk, le centre de formation Amar-Hadrouk a accueilli 114 nouveaux stagiaires et reconduit 348 de l'an dernier. Dans la commune d'El-Kseur, le centre de formation a reçu 292 nouveaux stagiaires. A Kherrata, le nombre de stagiaires a atteint 697 dans 14 spécialités, dont 6 nouvelles. Le centre a accueilli 290 stagiaires pour la première fois. Le coup d'envoi a été donné hier mais sans l'ouverture de la demi-pension et de la cantine de l'établissement qui doit intervenir dans les semaines à venir, selon une source locale.

H. C.

El Tarf

Recul de la production de miel

La production de miel dans la wilaya d'El Tarf a atteint, au titre de l'exercice 2016, quelque 1 650 quintaux, enregistrant un recul par rapport à l'année précédente où 2 800 quintaux ont été réalisés, a indiqué le président de la chambre locale d'agriculture. Cette baisse est due notamment aux conditions climatiques jugées défavorables, selon Saci Abadlia qui a ajouté que la meilleure récolte a été enregistrée dans la commune de Boutheldja. La même source a également mis l'accent sur les

efforts consentis par l'Etat pour promouvoir cette filière et permettre aux 2 170 apiculteurs de la région de développer cette activité qui requiert passion et maîtrise des techniques d'élevage des abeilles avant de bénéficier des revenus générés par les produits de la ruche comme le miel, la gelée royale. Le prix du kilogramme de ce produit tant prisé par les consommateurs pour ses multiples bienfaits avérés sur la santé et le bien-être de l'homme, oscille, cette année, entre 3 000 et 4 000 DA, a-t-on

affirmé de même source. L'apiculture dans la wilaya d'El Tarf, où le nombre de ruches pleines est de 59 000, dont 55.000 ruches modernes, est principalement pratiquée dans les environs de Boutheldja, précisément à Cheffia, Bougous et Ben M'hidi où le bourdonnement des abeilles peuple des milliers d'hectares d'eucalyptus. Insistant sur l'importance de promouvoir ce métier, la même source a fait savoir, à ce titre, qu'il a été décidé de procéder à la création d'une coopération

des apiculteurs, appelée à offrir un espace pour le débat et la concertation entre producteurs en vue d'améliorer la récolte et les perspectives de commercialisation tout en préservant l'équilibre écologique. Une vingtaine de producteurs de miel avaient pris part à la fête du miel, organisée fin août dernier, au parc animalier de Brabtia, à El Kala, conjointement par la Direction des services agricoles (DSA) et la Chambre d'agriculture.

Siham N./APS

Blida

Distribution de plus de 2 600 logements avant fin 2016

Quelque 2 670 logements publics locatifs (LPL), dont 550 destinés à l'éradication de l'habitat précaire, seront attribués dans la wilaya de Blida avant la fin de l'année en cours, a-t-on appris de la directrice générale de l'Office de gestion et promotion immobilière (OPGI) de la wilaya. Sur ce total de logements prévus à la distribution, 1 200 unités LPL seront attribuées dans les 20 prochains jours au niveau de la

région de Maïf Oued Djer (ouest de Blida), a indiqué Farida Aoudia. Les unités restantes sont implantées à Meftah (500), Chebli (450), et Soumaâ (200), parallèlement à 100 unités destinées à l'éradication de l'habitat précaire à Hammam Melouane, a ajouté la responsable. M^{me} Aoudia a, également, fait part de la distribution programmée d'un autre lot de 1 600 logements publics locatifs prévus à la distribution durant

le premier semestre 2017, dont 450 unités destinées à l'éradication de l'habitat précaire. Vers la fin 2017, quelque 3 327 autres logements seront attribués au niveau de différentes communes et daïras, dont El Affroune (550 unités), Bouarfa (300), Chebli (670) et Oued El Alleugue (600). S'exprimant sur les causes à l'origine du retard accusé dans de nombreux projets de logements à l'échelle locale, la directrice de

l'OPGI a cité en premier des négligences de la part des promoteurs chargés de leur réalisation, qui ne respectent pas, entre autres, les délais impartis à leur réception, signalant, en outre, le lancement prochain des travaux de près de 2 000 unités de logements dont 440 à Meftah. Un lot de 1 000 logements publics locatifs, dont le projet était à l'arrêt à cause d'un manque de foncier, sera également lancé en chantier début

Souk Ahras

Hausse sensible de la production de granulats

Une hausse de la production de granulats a été enregistrée dans la wilaya de Souk Ahras au cours des huit premiers mois de l'année en cours, atteignant 600 000 m³ contre 315 000 m³ pour l'ensemble de l'année 2015, a affirmé le responsable du bureau des mines de la direction de l'industrie et des mines, Fadhel Bransia. Cette production a été réalisée par un total de 52

carrières et de stations de concassage de la wilaya de Souk Ahras, selon le même responsable qui a ajouté que le gravier et le sable produits, de par leur excellente qualité, font l'objet d'une forte demande de la part des entreprises du BTP (bâtiment et travaux publics) de la région mais également des autres wilayas limitrophes à l'instar de Guelma, de Annaba et

Tébessa. Employant plus de 400 travailleurs avec une production importante de granulats, de sable siliceux et de gypse, ces carrières ont permis d'insuffler une dynamique notable au secteur du BTP, a-t-il encore soutenu. Une opération de prospection de gisements de calcaire et d'argile est également menée dans le cadre du projet de création d'une unité de fabrication de

ciment blanc à M'daourouch a encore fait savoir le responsable du bureau des mines. Outre la mine de plomb non encore explorée de la commune Sidi Fredj, d'importantes ressources minières de la wilaya de Souk Ahras attendent toujours d'être exploitées, notamment les ressources de baryte, de fluorine ou encore de dolomite, a-t-il indiqué

S.H.

Oum El Bouaghi Création de 4 375 postes de travail en 8 mois

AU TOTAL, 4 375 postes d'emploi ont été créés à Oum El Bouaghi durant les huit premiers mois de l'année 2016 par les différents dispositifs d'aide à l'emploi, a indiqué le directeur de l'emploi, Mohamed Laâradj. L'antenne locale de l'Agence nationale de l'emploi (Anem) a créé dans le cadre des contrats classiques 3 203 postes de travail dont 16 postes permanents, a souligné le responsable qui a mis l'accent sur la contribution de la Caisse nationale d'assurance chômage (Cnac) qui a ouvert 733 postes d'emploi à travers le financement de 378 projets dans les secteurs de l'agriculture, l'industrie et les services. Dans le même contexte, M. Laâradj a indiqué que l'antenne locale de l'Agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes (Ansej) a participé au processus de la lutte contre le chômage à travers le financement de 384 projets d'investissements ayant permis l'ouverture de 439 postes d'emploi permanents.

R.R.



Autodétermination du Sahara occidental

Le Parlement de Murcie appelle la communauté internationale à mettre fin au conflit

■ La présidente du Parlement de Murcie (Espagne), Rosa Penalver, a appelé la communauté internationale de manière générale, l'ONU et particulièrement l'Espagne à «assumer leurs responsabilités historique, morale et juridique pour mettre fin au conflit du Sahara occidental qui n'a que trop duré».

Par Kamel L.

La présidente du Parlement de Murcie qui a accueilli le ministre sahraoui de la Coopération, Bulahi Sid Fadel, et la délégation du Front Polisario en Espagne a réaffirmé sa position de refus à «toutes formes d'escalade qui pourraient compliquer davantage la situation au Sahara occidental» en appelant «à permettre au peuple sahraoui de recouvrer ses droits légitimes par le biais d'un référendum d'autodétermination libre, équitable et transparent selon les résolutions onusiennes». Elle (Rosa Penalver) a en outre souligné l'attachement de l'institution législative qu'elle représente à renforcer les «relations de coopération et de coordination du parlement de Murcie avec le conseil national sahraoui».

De son côté, la vice-présidente du gouvernement régional de Murcie, Maria Dolores, qui a également reçu la délégation sahraouie a réitéré «le soutien de son gouvernement à la cause sahraouie dans tous ses aspects», après avoir écouté un exposé sur les difficultés de la population sahraouie vivant notamment dans les camps de réfugiés présenté par la délégation sahraouie.

Les responsables sahraouis ont, dans ce cadre, souligné «la situation humanitaire difficile dans les camps des réfugiés due au manque d'aides humanitaires résultant de la crise économique». Le ministre sahraoui a également fait part aux responsables espagnols de l'évolution de la situation au Sahara occidental, notamment à Alguerarete, suite à la violation par l'occupant marocain de l'ac-



cord de cessez-le-feu signé entre les deux parties en 1991. Le ministre de la Coopération de la République arabe sahraouie démocratique (RASD) qui a visité plusieurs villes espagnoles, a relevé dans la ville de Molina de Segura «le risque qui pèse sur le processus de paix dans la région suite aux récents mouvements militaires marocains» en évoquant «les longues années d'attente d'un référendum d'autodétermination convenu par l'organisation des Nations unies». Le maire de la ville de Molina de Segura, Esther Clavero, a de son

côté rappelé les liens étroits de coopération entre le conseil de cette ville et le peuple sahraoui et le soutien de sa cause, en annonçant par ailleurs qu'une motion de soutien sera soumise lundi prochain à l'approbation afin de renouveler «notre soutien à la cause sahraouie et à l'organisation du référendum d'autodétermination». Le gouvernement de la province de Navarre avait demandé dans une lettre adressée, durant la première semaine du mois de septembre, au ministère espagnol des Affaires étrangères, de «favoriser auprès de

l'ONU l'extension de la mission onusienne à la surveillance des droits de l'homme au Sahara occidental». Les difficultés existantes actuellement pour procéder «à une surveillance indépendante, impartiale, intégrée et soutenue des droits de l'homme dans la région», avaient été relevées dans cette lettre.

L'UE doit jouer un rôle positif, selon Africa contact

L'organisation danoise Africa

contact a lancé une campagne à divers niveaux pour amener l'Union européenne (UE) à jouer un rôle positif à même de permettre au peuple sahraoui d'exercer son droit à l'autodétermination à travers un référendum, de mettre fin à la spoliation de ses richesses naturelles et de libérer les détenus politiques sahraouis des prisons de l'occupant marocain en leur assurant des procès équitables, a rapporté l'agence de presse sahraouie (SPS).

A cet effet, une pétition de collecte de signatures a été lancée sur Internet avant de l'adresser à la commissaire européenne aux Affaires étrangères et la politique de sécurité, Federica Mogherini, concernant la poursuite de l'occupation marocaine au Sahara occidental.

La campagne lancée par Africa contact appelle également à l'organisation d'un sit-in devant les sièges des sociétés danoises impliquées dans le transport illégal du phosphate des régions occupées du Sahara occidental, ainsi que des conférences dans les universités et lycées danois autour du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination et la projection d'un court métrage dans différentes langues sur l'histoire de la dernière colonie en Afrique.

L'organisation danoise exhorte l'UE à encourager les Nations unies à élargir les prérogatives de la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (Minurso) à la surveillance des droits de l'Homme, étant donné que c'est la seule mission onusienne privée de cette prérogative si importante dans les zones occupées du Sahara occidental.

K. L./APS

Libye/migrations

La formation des gardes-côtes libyens retardée

La formation des gardes-côtes libyens par l'Union européenne, prévue fin septembre-début octobre, dans le cadre de l'opération anti-passeurs Sophia, prend du retard, faute de liste de noms permettant aux Européens de vérifier la loyauté des candidats, ont rapporté des sources diplomatiques. «On attend toujours la liste portant sur une centaine de premiers candidats», ont indiqué ces deux sources, parlant d'une tâche «complexe», «d'évidence difficile» pour le Gouvernement d'union nationale (GNA) libyen. «Dès lors que cette liste aura été fournie, l'Union européenne prendra 20 jours pour vérifier les noms proposés et les passer au filtre de toutes les bases de données possibles», selon les agences. Par conséquent, on voit mal comment cette mission, officiellement validée cet été par les 28 Etats membres, pourrait démarrer

avant la mi-octobre. «Nous sommes en train de mettre au point les derniers détails avec nos homologues libyens et nous démarrerons bientôt», a relativisé une porte-parole de l'Union européenne. Les candidats à la coopération avec l'UE «doivent être des gens loyaux (au GNA, ndr), qui ne sont pas mêlés à la corruption, dès lors qu'ils seront ensuite eux-mêmes les formateurs et dirigeront les opérations côté libyen», a fait valoir l'une des sources diplomatiques européennes. «Il faut trouver des gardes-côtes qui soient sous l'autorité du gouvernement Sarraj, savoir qui on va former, comment on va former», a renchéri l'autre source. La question de l'avancement des missions de Sophia figure au menu d'une réunion des ministres de la Défense des 28 lundi et mardi à Bratislava. Cette opération navale avait été décidée par les dirigeants de l'UE

au printemps 2015 après un naufrage tragique au large de la Libye dans lequel 850 migrants tentant de rallier l'Italie avaient perdu la vie.

Un rapport parlementaire britannique dénonce l'intervention de 2011

L'intervention militaire britannique en Libye en 2011 était basée sur des «postulats erronés», accusent des parlementaires britanniques dans un rapport. La Commission des Affaires étrangères a relevé plusieurs erreurs dans le processus décisionnel qui a amené Londres à intervenir militairement avec la France en 2011. «Il (le gouvernement) n'a pas pu vérifier la menace réelle (...) peser sur les civils, il a pris au pied de la lettre, de manière sélective, certains éléments de la rhétorique du (défunt dirigeant)

Mouammar Kaddafi, et il a échoué à identifier les factions islamistes radicales au sein de la rébellion», écrivent les parlementaires dans leur rapport. «La stratégie du Royaume-Uni fut fondée sur des postulats erronés et sur une analyse partielle des preuves», assènent les membres de la commission. Cinq ans après l'intervention militaire en Libye, Le chaos continue de régner dans le pays où le Gouvernement d'union nationale (GNA), soutenu par l'ONU, peine à asseoir son autorité sur l'ensemble du pays depuis son installation en mars à Tripoli. Selon Crispin Blunt, président de la commission, le gouvernement de l'ancien Premier ministre, David Cameron, aurait pu privilégier d'autres options qui auraient amené à de meilleurs résultats. David Cameron est, pour les députés, «le responsable final de l'échec à développer une stratégie cohérente en Libye».

Faiza O./Agences



Yémen

La coalition arabe veut un règlement d'ensemble pas une simple trêve

■ La coalition militaire arabe intervenant sous commandement saoudien pour soutenir les forces gouvernementales au Yémen a prôné, hier, un règlement politique d'ensemble et non une simple trêve, comme le proposait quelques heures plus tôt un dirigeant des rebelles yéménites Houthis.

Par Rosa T.

Saleh al-Sammad, président du Conseil politique suprême, un organe non reconnu créé en août par les rebelles pour «diriger le pays», avait auparavant proposé une trêve à la frontière avec l'Arabie saoudite en contrepartie d'un arrêt des raids aériens contre la rébellion. «Je pense qu'il ne s'agit pas d'une (proposition de) cessez-le-feu», a déclaré à l'AFP le porte-



Ph. > D. R.

parole saoudien de la coalition militaire arabe, le général Ahmed Assiri. Et pour cause, a-t-il ajouté, les rebelles «refusent» de répondre positivement à l'initiative de paix annoncée le 25 août par le secrétaire d'État américain

John Kerry. Celle-ci prévoit la participation des Houthis, alliés aux partisans de l'ancien président du Yémen Ali Abdallah Saleh et accusés d'être soutenus par l'Iran, à un gouvernement d'union nationale, en échange de leur retrait de la capitale Sanaa et de vastes zones du nord, ainsi que la remise des armes lourdes.

Les combats se sont intensifiés au Yémen, notamment à la frontière saoudienne, après la suspension le 6 août de trois mois et demi de pourparlers de paix qui se sont tenus sans suc-

cès au Koweït sous l'égide de l'ONU.

Le Yémen est déchiré depuis 18 mois par une guerre civile qui oppose les rebelles aux forces loyales au chef de l'État Abd Rabbo Mansour Hadi.

Dans son offre, M. Sammad a demandé à Ryad «un arrêt de l'agression terrestre, aérienne et navale, une cessation des raids aériens et la levée du blocus imposé à notre pays, en échange d'un arrêt des opérations de combat à la frontière et des tirs de missiles en territoire saoudien par les rebelles».

«S'ils (les Houthis) veulent un cessez-le-feu, ils savent ce qu'ils ont à faire», a répliqué le général Assiri, en se référant au plan de paix de M. Kerry.

La coalition accueille «tout effort pour un véritable règlement politique» d'ensemble, plutôt qu'«une courte trêve sans contrôle ni observateurs», a-t-il ajouté.

M. Sammad a appelé «l'ONU et les États épris de paix à exercer des pressions sur le régime saoudien pour qu'il saisisse (son) offre de trêve».

Il a en outre proposé une amnistie générale aux «combattants qui se sont rangés aux côtés de l'agression», en allusion aux forces pro-Hadi.

Fin août, l'émissaire de l'ONU Ismaïl Ould Cheikh Ahmed avait souligné que le retour à un cessez-le-feu était «essentiel» pour espérer reprendre des négociations autour d'un nouveau plan de paix. Une nouvelle trêve devra marquer «la fin de toutes les opérations militaires terrestres, aériennes et navales» ainsi qu'une «désescalade complète le long de la frontière du Yémen avec l'Arabie saoudite», avait-il expliqué devant le Conseil de sécurité de l'ONU.

Le conflit au Yémen, qui a généré une grave crise humanitaire, a fait plus de 6 600 morts et déplacé au moins trois millions de civils, selon l'ONU.

R. T.



Points chauds

Candidature

Par Fouzia Mahmoudi

François Hollande aura-t-il droit à un miracle à quelques mois de la primaire de la gauche et se pourrait-il qu'il réussisse, tout comme Nicolas Sarkozy le fait en ce moment, à rattraper son retard face à ses adversaires ? Apparemment et selon Benoît Hamon, la réponse serait tout simplement, non ! En effet, celui qui est lui-même candidat à la primaire de la gauche se veut très clair sur la question : François Hollande «perdra la primaire» de son camp, notamment à cause de son absence d'«examen de conscience» et de «l'échec du quinquennat» en matière «économique et sociale». «Je pense aujourd'hui, oui, qu'il perdra la primaire, c'est pour ça que je suis candidat», a déclaré l'ancien ministre de l'Éducation nationale. Qu'il puisse gagner «je ne le crois pas», car «je considère aujourd'hui qu'il y a une vraie lacune dans la démarche de François Hollande : il n'y a aucun examen de conscience», a ajouté Benoît Hamon. L'ex-ministre ne demande pas de mea culpa au chef de l'État, mais souhaite que le locataire de l'Élysée «examine là où on a réussi, là où on a échoué». «L'échec de ce quinquennat, j'en suis malheureux, parce que j'y ai participé pendant deux ans et demi, il est d'abord économique et social. Les inégalités sont plus fortes, la pauvreté a augmenté», s'est désolé Benoît Hamon, qui a toutefois souligné des «progrès» comme le «formidable compte pénibilité», le «tiers payant généralisé» ou la COP 21. «Dans certains domaines, nous n'avons pas essayé une politique de gauche», a encore attaqué Benoît Hamon. Il a rejeté l'idée que sa candidature soit de témoignage : une telle candidature voudrait «dire qu'on accepte la perspective d'un nouveau quinquennat de Sarkozy, le cas échéant de Marine Le Pen, et qu'on pense que la gauche pourrait prospérer sur les ruines qu'on nous laisserait là». Benoît Hamon a justifié notamment sa candidature par «l'urgence à ce que les questions sociales soient au cœur du débat présidentiel». «Je le dis de la manière la plus claire possible : il y aura un bulletin de vote Benoît Hamon aux primaires», a-t-il assuré. Il a prédit en revanche qu'il y aura «moins de candidats sur la ligne de départ qu'il n'y en a aujourd'hui». Toutefois, si les chances de Hollande sont il est vrai très minces, celles de Benoît Hamon le sont encore plus et son ambition sera très certainement contrecarrée par l'indifférence des électeurs à son égard. Sauf, évidemment, s'il réussit à susciter l'attention du public de gauche et surtout à proposer un programme qui soit non seulement intéressant mais pragmatique et réalisable. Les Français, comme tant d'autres populations à travers le globe en ont assez des promesses fantaisistes, inutiles et insultantes des candidats. F. M.

Azerbaïdjan

Organisation d'un référendum pour l'extension des pouvoirs présidentiels

L'Azerbaïdjan organisait hier un référendum contesté par l'opposition et les groupes de défense des droits de l'Homme au cours duquel les électeurs doivent se prononcer sur une modification de la Constitution censée accorder des pouvoirs accrus au président Ilham Aliiev.

Selon la commission électorale centrale, le taux de participation était déjà de 30,6% à 12h00 (08h00 GMT).

Les amendements, qui ont déjà été approuvés par la Cour constitutionnelle du pays, doivent notamment étendre le mandat présidentiel à sept ans, contre cinq actuellement, et créer des postes de Premier vice-président et vice-président.

Des groupes d'opposition ont organisé des protestations avant la tenue du référendum, dénonçant les tentatives du président Aliiev de conserver la mainmise de sa famille sur cette ancienne république soviétique du Caucase riche en pétrole.

Les amendements proposés bouleverseraient profondément l'équilibre des pouvoirs en don-

nant des pouvoirs «sans précédent» à Ilham Aliiev, s'est inquiétée avant le vote la Commission de Venise, l'organe consultatif d'experts constitutionnalistes du Conseil de l'Europe.

Amnesty International a pour sa part estimé que «les amendements mèneront à des violations de la liberté d'association», et dénoncé «les arrestations et l'intimidation» ayant accompagné la campagne du référendum.

Si le oui l'emporte, le Premier vice-président deviendra le deuxième poste le plus important de l'État à la place du Premier ministre. Le président pourra aussi convoquer à sa convenance des élections anticipées.

Dans les bureaux de vote de la capitale, beaucoup d'électeurs ont déclaré à l'AFP leur soutien à ces changements constitutionnels, mettant au crédit d'Ilham Aliiev la stabilité politique du pays. «J'ai voté en faveur des changements constitutionnels parce qu'ils sont proposés par notre président. J'ai confiance en lui et je pense que ce qu'il propo-

se est bon pour l'Azerbaïdjan», a déclaré Lala Khalilova, une institutrice de 46 ans. «Il n'y a pas eu de débat. Cela sert uniquement à étendre le règne d'Aliiev. J'ai voté contre, il n'y a pas de leader à vie dans les pays démocratiques», a toutefois déclaré Oussif Assadov, un vendeur de 39 ans.

Les bureaux de vote ont ouvert à 08h00 et fermeront à 20h00 locales.

Le président Ilham Aliiev, 54 ans, dirige d'une main de fer l'Azerbaïdjan depuis le décès en 2003 de son père Haïdar, lui-même à la tête du pays depuis 1993. Il peut se présenter pour un nombre illimité de mandats depuis qu'un référendum contesté a supprimé la limite de deux mandats consécutifs en 2009.

Les ONG de défense des droits de l'Homme dénoncent régulièrement le régime du président Ilham Aliiev, toute contestation provoquant aussitôt selon elles une réaction sévère des autorités.



Afin de promouvoir le patrimoine national

Les contes populaires bientôt recueillis

■ L'association de promotion de la lecture pour enfants «Le Petit lecteur» d'Oran procèdera en octobre prochain au recueil de contes populaires dans plusieurs régions du pays, dans le but de concrétiser le projet «Ahki ya Goual» adopté par le ministère de la Culture.



Par Abba Selles

Une grande action pour recueillir les contes sera lancée en octobre prochain. C'est à l'initiative de l'association de promotion de la lecture pour enfants «Le Petit lecteur» d'Oran que des contes populaires seront protégés de l'oubli.

L'initiative, qui sera lancée le 20 octobre prochain à «Taghit»

(Béchar) et qui s'étalera jusqu'au 30 du même mois, sera menée par une caravane composée de conteurs professionnels dont Mahi, Benchemissa et Djamil Hamitou et de jeunes formés dans ce domaine, selon la présidente de l'association.

Après la station de Saoura, la caravane sillonnera des wilayas des Hauts plateaux, de l'ouest du pays, des régions de Gourara

(Timimoune), de la Kabylie (Tizi Ouzou et Béjaïa) pour recueillir des contes faisant la richesse du patrimoine immatériel afin de les enregistrer et par conséquent les préserver pour les générations montantes, a ajouté Djamil Hamitou. L'association utilisera dans cette opération, des techniques modernes d'enregistrement. L'enregistrement s'effectuera dans différents langues et

les contes recueillis seront édités dans quatre ouvrages, ce qui permettra à l'association de créer un centre de sources des arts oraux ainsi qu'un colloque national sur «le conte, carrefour des cultures». Le projet «Ahki ya Goual» comporte plusieurs activités dont la création d'une résidence du conte regroupant des conteurs du monde arabe, d'Afrique, d'Europe, un département master en art de conte et le recueil et enregistrement au profit de 40 jeunes du théâtre et fans du conte, en plus de la tenue d'ateliers de formation dans les établissements scolaires et de formation ciblant 140 enfants, adolescents et jeunes.

L'association œuvrera également à l'accueil des professionnels, des enseignants et des chercheurs dans le domaine de la littérature orale, ainsi que les étudiants qui réalisent des recherches dans ce domaine, outre la tenue d'une journée d'étude sur l'oralité dans le monde arabe, a encore annoncé M^{me} Hamitou, ajoutant que les 10 et 11^{es} éditions du festival international du conte sont inscrites

dans le cadre du projet précité. L'adoption de ce projet, qui s'étend sur 18 mois après la candidature de l'association précitée pour la proclamation du ministère de la Culture ouvrant la porte devant les associations culturelles algériennes porteuses de projets de valorisation du patrimoine pour accéder à un financement de l'Union européenne, a souligné la présidente de l'association «Le Petit lecteur». **A.S.**

RENDEZ-VOUS CULTURELS

Palais de la culture MoufdiZakaria (Kouba, Alger)
Jusqu'au 27 septembre : 9e Festival international de miniatures et des arts décoratifs.
Mercredi 28 septembre à 18h : Présentation de la pièce théâtrale (monologue) Teyoucha. Texte et mise en scène : Nesrine Belhadj. Maison de la culture Ahmed-Aroua (Koléa, Tipasa)
Du 29 septembre au 2 octobre à 19h : 3e édition des Journées nationales du monologue et de l'humour.
Jeudi 29 septembre à 19h : Monologue Teyoucha de Nesrine Belhadj.
Vendredi 30 septembre à 19h : Monologue Cauchemar de Bilal Belmadani.
Samedi 1er octobre à 19h : Monologue Caoualiss (coulisses) de Mohamed Mihoubi.
Dimanche 2 octobre à 19h : Monologue El Moughamara (l'aventure) de Anas Tenhe. Salle Ibn Khaldoun
Chaque vendredi et samedi du mois de septembre : Projection du long métrage «Comme des bêtes».
Chaque lundi et mercredi du mois de septembre : Projection de «SOS fantômes».
Les vendredis, samedis et jeudis du mois de septembre : Projection de «Suicide squad».
Librairie des beaux-arts, 28 rue Didouche-Mourad, Alger
Jusqu'au 28 septembre : Exposition de l'artiste peintre Mourad Foughali. Musée national des antiquités, Alger
Jusqu'au 30 septembre : Exposition «Voyage à travers le zelij - Les carreaux de faïence».
Salle de cinéma Cosmos (Riad El Feth)
27 septembre : Projection de Le monde de Dory, SOS fantôme et Tarzan
28 septembre : Projection de Suicide Squad et Jason Bourn

Exposition de photographies à Hambourg

L'Algérie présentée aux Allemands

Une exposition de photographies sur l'Algérie de l'artiste-photographe allemande Marion Beckhauser, regroupant une série de photos prises lors de différents séjours en Algérie, se tient à Hambourg et s'étalera sur quatre mois, annoncent les organisateurs. Montée en collaboration avec l'ambassade

d'Algérie à Berlin, l'exposition, inaugurée le 15 septembre dernier, immortalise plusieurs sites et paysages, ainsi que des scènes de la vie courante en Algérie, que l'artiste a réalisées entre 2009 et 2015. Auparavant, une exposition de l'artiste, baptisée «Un voyage algérien», organisée à Berlin de novembre 2015 à janvier 2016 à

l'occasion de la commémoration du 61^e anniversaire de la guerre de Libération nationale, avait été parrainée par l'ambassade d'Algérie à Berlin. Née le 1^{er} avril 1966 à Freiburg (Allemagne), Marion Beckhauser, diplômée en design, travaille depuis une vingtaine d'années comme photographe pour de nombreux maga-

zines allemands et internationaux, à l'instar de «Géo Saison», «Merian», «National Geographic», «Stern» et «Cosmopolitan». A l'actif de cette artiste très attachée à l'Algérie, de nombreuses expositions sur ce pays dans plusieurs villes allemandes, Berlin, Hambourg et Stuttgart notamment. **F.H.**

Festival national du théâtre comique de Médéa

La onzième édition reportée à l'année prochaine

La 11^e édition du Festival national du théâtre comique de Médéa, qui devait avoir lieu fin septembre courant, a été reportée à l'année prochaine, a appris l'APS auprès du directeur local de la culture, Omar Reghal. Selon ce responsable, le Festival national du théâtre comique n'a pas été touché par les derniers changements opérés par le ministère de la Culture dans la nomenclature des festivals nationaux, aboutissant à

la suppression de nombreux festivals et manifestations culturelles, assurant que ce «Festival a été maintenu et aura lieu l'année prochaine».

Contrairement aux années précédentes, l'ordre de programmation des prochaines éditions va connaître, à partir de 2017, une légère modification, avec une programmation en alternance, l'une en édition nationale, l'autre en édition internationale, une fois tous

les deux ans, a précisé le même responsable. Ce réaménagement permettra, tant aux professionnels qu'au comité d'organisation, de bien préparer l'évènement et d'assurer son succès, a-t-il estimé, affirmant que ce report est une opportunité pour revoir le fonctionnement de cette manifestation et apporter également des correctifs au mode d'organisation, de façon à donner plus d'impact à ce rendez-vous. **L.B.**

Les rumeurs d'une suite sur grand écran se précisent

«Downton Abbey» au cinéma

Déjà évoquées mais jamais confirmées, les rumeurs d'un retour de «Downton Abbey» sur grand écran reviennent avec insistance. Le casting est même déjà avancé puisque Maggie Smith serait prête à reprendre son rôle de l'inénarrable Lady Crawley. En six saisons, «Downton Abbey» a conquis le cœur de nombreux fans, inconsolables depuis la diffusion du dernier épisode de la série le 2 janvier dernier. Les dernières nouvelles en provenance du manoir des Crawley vont peut-être leur redonner le sourire puisqu'il est de plus en

plus question d'un film. Selon le «Daily Mail», l'actrice Maggie Smith aurait donné son accord pour reprendre le rôle de Lady Crawley. L'indiscrétion émane de Michael Fox, l'acteur qui joue Andy Parker dans «Downton Abbey», qui a également déclaré samedi à propos de l'actrice : «Elle a élevé son personnage à un très haut niveau car elle est une vraie légende, et un trésor national». Joanne Froggatt, qui campe la discrète Anna Bates, est elle aussi partante et a même révélé que tous les autres acteurs de «Downton Abbey»

partageaient ce sentiment. «Nous avons tous envie de tourner un film, a-t-elle dit. Nous en avons parlé et nous espérons que cela se fasse». Le créateur de la série, Julian Fellowes, a de son côté confié qu'il était des plus enthousiastes à l'idée de chercher un budget plus conséquent pour tenter de réaliser un film. «Je pense que ce serait amusant de réunir tout le monde et de transposer tout l'univers de Downton à une plus grande échelle parce que j'aurais plus d'argent à dépenser», a-t-il affirmé. **C.I.**

Coup-franc direct

Raouraoua a tort

Par Mahfoud M.

Les responsables algériens du football pensaient que la balle ronde locale n'était plus en mesure de donner des joueurs à la sélection nationale, car ils ne peuvent pas former des éléments capables de donner ce plus attendu d'eux et de jouer au plus haut niveau. Toutefois, les clubs algériens leur ont prouvé tout le contraire, étant donné qu'ils ont réussi à s'illustrer sur le plan continental. Le MOB est le troisième club algérien en quatre ans à se qualifier à une finale d'une compétition continentale. Et pourtant, tout cela est venu avec des moyens bien en dessous de la moyenne. Le président de la FAF, Raouraoua, avait demandé à une certaine époque aux clubs de faire l'impasse sur les compétitions africaines, car cela était une perte de temps selon lui, puisqu'ils n'étaient pas en mesure d'y aller loin, ni de l'emporter. Pourtant trois clubs l'ont contredit jusqu'à maintenant, et l'ES Sétif a même réussi à décrocher la plus prestigieuse des compétitions africaines, à savoir, la Ligue des champions d'Afrique. Tout cela montre que le boss de la Fédération a vraiment tort et ne connaît pas la réalité du terrain et qui veut que tout club qui se sacrifie sera, automatiquement, récompensé. Il doit, de ce fait, être plus indulgent avec les formations locales qui travaillent avec les moyens du bord, mais qui réussissent quand même des prouesses. **M. M.**

USM Bel-Abbès Chérif El Ouzzani heureux de la réaction de ses poulains

LA VICTOIRE sur l'ES Sétif (2-1) samedi pour le compte de la 5^e journée de Ligue 1 Mobilis de football a provoqué «le déclic tant attendu» par l'USM Bel-Abbès en vue des importantes échéances à venir», a affirmé l'entraîneur Si-Tahar Cherif El Ouzzani. «Cette belle victoire, acquise contre un grand club comme l'ESS devrait mettre fin aux inquiétudes et rassurer suffisamment nos joueurs pour aborder la suite du parcours avec sérénité», a estimé l'entraîneur de l'USMBA. Cherif El Ouzzani a tenu à remercier «les joueurs pour les efforts qu'ils ont fournis», considérant qu'ils étaient les principaux artisans de cette victoire, sans oublier «les fidèles supporters du club pour leur soutien» et qui, selon lui, «a joué un rôle déterminant dans la victoire contre l'ESS». «Cela dit, il ne faut pas trop s'enflammer» a préconisé l'ancien milieu récupérateur des «Verts», considérant qu'il est «indispensable de continuer à travailler pour confirmer ce regain de forme, et dès la semaine prochaine à Constantine» face au CSC. Le wali de Sidi Bel-Abbès, Mohamed Hattab, qui avait assisté à la rencontre face à l'ESS, avait félicité le groupe en fin de partie, en décidant une prime de 200 000 DA pour chaque joueur. L'USMBA occupe, à l'issue de la cinquième journée du championnat, la 9^e place au classement, à égalité de points avec le CS Constantine, avec 5 unités chacun.

Taekwondo

La Coupe de l'ambassadeur interclubs les 7 et 8 octobre à Alger

LA COUPE de l'ambassadeur de taekwondo inter clubs en Poomsae et Kyorugi, aura lieu les 7 et 8 octobre à la salle Harcha-Hacene d'Alger, a-t-on appris dimanche auprès du président de la Fédération algérienne de taekwondo, Tiabi Abdelhak. Cette compétition de deux jours, organisée par la Fédération algérienne de taekwondo en collaboration avec l'ambassadeur de la Corée du Sud en Algérie et la ligue wilaya d'Alger de taekwondo verra la participation de plus de 200 athlètes, filles et garçons, issus de 29 ligues de wilayas. Les catégories concernées: cadets (13 à 14 ans) et juniors de (15 à 17 ans) en Poomsae et 17 ans et plus en Kyorugi. En ouverture de ce rendez-vous sportif qui sera dirigé par 19 arbitres internationaux et fédéraux, l'équipe nationale universitaire de la Corée du Sud effectuera une démonstration dans les deux spécialités (Poomsae et Kyorugi) qui sera suivie dans l'après-midi des éliminatoires en Kyorugi et poomsae, tandis que les finales auront lieu le deuxième jours, précise la même source.

Athlétisme /Championnat du monde de marathon L'Algérie avec quatre représentants à Turin

QUATRE athlètes du centre de regroupement et de préparation des équipes militaires représenteront l'Algérie au prochain championnat du monde de marathon, prévu le 2 octobre 2016 à Turin (Italie), a annoncé dimanche la Fédération algérienne d'athlétisme (FAA). Il s'agit de Hakim Saâdi et El Hadi Laâmeuche, qui avaient participé aux jeux Olympiques de Rio (5-21 août au Brésil), ainsi que Mohamed Belounis et Badreddine Amirat. «L'objectif pour nos athlètes sera de représenter au mieux les couleurs nationales, tout en essayant d'améliorer leurs performances personnelles», a indiqué la FAA. «Pour Saâdi et Laâmeuche», qui avaient participé aux Olympiades de Rio «il a été beaucoup plus question de récupération et de remise en forme au cours des dernières semaines», alors que «Belounis et Amirat ont eu droit à une préparation beaucoup plus conséquente», a-t-on encore appris de mêmes sources.

Coupe de la CAF (1/2 finale retour)
FUS Rabat-MOB (1-1, 0-0 à l'aller)

Les Bougiotes créent la sensation et vont en finale

■ Le Mouloudia de Béjaïa a créé un véritable exploit en allant damer le pion à la formation marocaine du FUS Rabat, l'obligeant au nul (1/1) qui arrange grandement ses affaires et lui permettant de décrocher le précieux sésame pour la finale de la Coupe de la Confédération africaine, après la manche retour disputée avant-hier soir au stade Moulay El Hassan à Rabat.

Par Mahfoud M.

Les Béjaouis entrent dans l'histoire



Il faut rappeler, que les gars de Yemma Gouraya avaient été neutralisés il y a une semaine par ce même adversaire sur un score vierge. Les Bougiotes affronteront en finale la redoutable formation congolaise du TP Mazembé, considérée comme la bête noire des équipes algériennes. Les poulains de Sendjak se sont bien comportés lors de cette rencontre, en gérant bien la première partie où ils avaient comme mission de ne pas encaisser de buts et de bien tenir face aux assauts des Marocains qui ont tout fait pour inscrire ce but qui leur aurait permis de bien mener les débats et de s'ouvrir la voie vers la finale. C'était sans compter sur la grande détermination des Vert et Noir qui ont su comment juguler les assauts des poulains de Walid Regragui qui n'ont pas trouvé la faille. En seconde période, les assauts des gars du FUS deviendront plus fréquents, car il était question pour eux de plier le match en leur faveur. C'est donc logiquement que les Marocains inscriront un premier but à la 72', un but qui avait donné de l'espoir à la formation locale qui pensait

avoir fait le plus dur et qui croyait être toute proche de la qualification. Néanmoins, les Bougiotes ne baisseront pas les bras et feront tout pour revenir en force durant les ultimes moments du match, et ils réussiront à inscrire le but égalisateur et qui permet aux gars de la vallée de la Soummam de passer en finale, par l'intermédiaire de Rahal, après un coup franc bien botté par Benmelouka. C'était l'hystérie dans le camp bougiote car personne ne croyait vraiment à ce scénario. Le coach marocain, déçu par cette élimination affirmera que son équipe avait mieux joué et que la facteur chance a été pour beaucoup dans la qua-

lification du MOB. Il avouera, quand même, qu'il n'a pas à rougir de cette élimination et qu'elle reste une bonne préparation pour son team qui s'apprête à disputer la Ligue des champions d'Afrique la saison prochaine. De son côté, le driver des Crabes, Nacer Sendjak, affirmera qu'il est très content de cette qualification qui est venue au prix de grands sacrifices de la part de son équipe qui s'est donnée à fond. Pour ce qui est de son adversaire en finale, Sendjak avoue qu'il connaît bien cette équipe pour l'avoir affronté en phase de poules, mais que pour la finale ça sera une autre paire de manche. **M. M.**

Attia veut jouer la finale à Tchaker

Le MO Béjaïa souhaite accueillir au stade Mustapha-Tchaker de Blida le TP Mazembe (RD Congo) en finale retour de la Coupe de la Confédération africaine de football (CAF) le 4 novembre prochain, a indiqué à l'APS le président du club de Ligue 1 algérienne, Zahir Attia. «Étant donné que notre stade n'est pas homologué pour abriter la finale retour de la Coupe de la CAF, nous allons demander à recevoir le TP Mazembe à Blida. A

priori le match aura lieu le 4 novembre», a déclaré Attia. Le MOB a réussi l'exploit de se qualifier à la finale de la Coupe de la CAF pour sa première participation dans une compétition internationale. Accroché chez lui à Béjaïa par le FUS Rabat (0-0) lors du match aller des demi-finales, le club de «Yemma Gouraya» a validé son billet dans les toutes dernières minutes de la rencontre grâce au but de Fawzi Rahal (1-1). «C'est une qualification histo-

rique à laquelle nous avons cru énormément. A l'arrivée, nous sommes récompensés pour tous les efforts que nous avons déployés depuis le début de l'aventure africaine, notamment lors de la phase de poules. Maintenant, nous allons tout donner aussi pour créer un autre exploit en finale», a encore dit Attia, tout heureux de sa réussite, lui, qui a entamé des débuts difficiles aux commandes du MOB où il a été intronisé en juin dernier.

Sélection A'

Belameiri suppléée à Nadji, blessé

L'attaquant du CS Constantine El Hadi Belameiri a été appelé dimanche pour prendre part au prochain stage de l'équipe nationale A', en remplacement du sétifien Rachid Nadji, blessé, a annoncé la Fédération algérienne de football (FAF) sur son site officiel. «Belameiri a été convoqué pour pallier la défection de l'attaquant de l'ES Sétif Rachid Nadji, qui est actuellement indisponible pour cause de blessure», a détaillé la FAF dans un communiqué. Le staff technique national a retenu 22 joueurs pour ce stage bloqué,

prévu du 26 au 28 septembre au Centre technique national (CTN) de Sidi Moussa, dont les gardiens de buts Chemseddine Rahmani (MO Béjaïa) et Abdelkader Salhi (CR Belouizdad). En défense, le staff technique national a fait appel à Abderrahmane Hachoud (MC Alger), Mohamed Khoutir-Ziti (ES Sétif), Houari Ferhani (JS Kabylie), Sid-Ali Lamri (ES Sétif), Koceila Berchiche (JS Kabylie), Zidane Mebarakou (MC Alger) et Nacer-Eddine Khoualed (USM Alger). A leurs côtés, on retrouve 9 milieux de terrain, en l'occur-

rence Mohamed Benyahia (USM Alger), Fouad Haddad (DRB Tadjenanet), Sofiane Bendebka (NA Hussein Dey), Mohamed Benkhemassa (USM Alger), Abderraouf Benguit (USM Alger), Saïd Sayah (JS Saoura), Rafik Bouderbai (USM Alger), Billal Mebarki (JS Kabylie) et Islam Bakir (ES Sétif). Enfin, en attaque, le staff technique national a retenu Akram Djahnit (ES Sétif), Samir Aïboud (JS Kabylie), Oussama Derfalou (USM Alger) et El Hadi Belameiri, du CS Constantine qui remplace donc le Stéfien Rachid Nadji.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

El-Oued

Des citoyens protestent contre la hausse des factures d'électricité

DES DIZAINES de citoyens ont organisé des actions de protestation pacifique à El-Oued contre ce qu'ils ont considéré comme étant une «hausse» des factures d'électricité, a-t-on constaté.

Au quartier El-Rimel, des protestataires en colère ont bloqué, dimanche soir, pendant plus de deux heures, la circulation sur la route traversant leur quartier, à l'aide de pierres et de pneus brûlés, pour exprimer leur mécontentement des «hausse» des factures d'électricité et demander à l'entreprise de distribution d'électricité et du gaz de «revenir sur cette mesure».

Des habitants issus de divers autres quartiers au chef-lieu de wilaya d'El-Oued, à l'instar d'El-Touba, Ouled Ahmed et El-Chouhada, ont observé, eux aussi, des actions de protestation similaires pour dénoncer ce qu'ils considèrent comme une «mesure injuste».

Ils ont hissé des banderoles sur lesquelles étaient mentionnées leurs revendications liées notamment à la «révision à la baisse de leurs factures d'électricité».

Plusieurs quartiers à El-Oued ont vécu, ces derniers jours, des mouvements de protestation pour contester, selon certains protestataires rencontrés par l'APS, l'accroissement de la facture de la consommation de l'énergie électrique jugée «excessive» et ne répondant pas, selon eux, aux attentes des populations dans cette wilaya du Sud caractérisée par ses fortes chaleurs.

De son côté, le directeur local de la société de distribution de l'électricité et du gaz, Abdelwahed Hammaz, a indiqué à l'APS que ces factures «représentent le volume de consommation des citoyens de l'énergie électrique» et que «la société doit appliquer les nouvelles mesures relatives à l'augmentation des tarifs de l'électricité annoncées en janvier 2016 et prenant effet à compter d'avril dernier».

Les services concernés de la direction locale de distribution de l'électricité et du gaz ont transmis un rapport à la direction générale sur les préoccupations des citoyens, a-t-il fait savoir à ce propos.

Younès F.

Pour une altercation du défenseur du PSG avec des policiers

Serge Aurier condamné à deux mois de prison ferme

LE DÉFENSEUR international ivoirien du Paris Saint-Germain, Serge Aurier, a été condamné hier à deux mois de prison ferme pour une altercation avec des policiers en mai dernier.

Le tribunal correctionnel de Paris a également condamné le latéral droit de 23 ans à 600 euros de dommages et intérêts, pour les préjudices corporel et moral, ainsi qu'à 1 500 euros de frais de justice.

La condamnation d'Aurier n'ayant pas été assortie d'un mandat de dépôt à l'audience, rien n'empêchera le joueur, au plan judiciaire, de disputer le prochain match de Ligue des champions, prévu demain sur la pelouse du club bulgare de Ludogorets.

A l'énoncé de sa peine, le joueur a accusé le coup, restant un long moment comme pétrifié sur sa chaise, quelques minutes à peine après la plaidoirie de son avocate, qui venait de défendre une «star» dont la parole valait celle des policiers, «la balle au centre, 50/50».

Aurier a par la suite quitté

le tribunal sans dire un mot. Il n'ira pas en prison, puisque sa peine est aménageable, mais le tribunal a envoyé un message, tapant plus fort que les réquisitions du procureur, qui avait demandé deux mois assortis de sursis ou de travaux d'intérêt général.

L'altercation s'était produite lors du contrôle de son véhicule, mal garé, au petit matin du 30 mai, à la sortie d'une boîte de nuit de la capitale.

A l'audience, un policier a expliqué que l'international ivoirien s'était montré «agité», «violent», avait refusé de sortir de la voiture, une Porsche Cayenne aux vitres fumées, puis lui avait asséné un coup de coude au thorax.

Comme lors de l'enquête, le défenseur latéral parisien a nié les violences, affirmant avoir été frappé par le policier «en premier». Après quelques heures en cellule de dégrisement, il avait déposé une plainte pour violences policières, classée sans suite.

Racim S.

L'écrivain jordanien Nahed Hattar a été assassiné devant un tribunal le jour de son procès



LOUMIS

Djalou@hotmail.com

Colère citoyenne à Seddouk/ Béjaïa

Des villageois bloquent les sièges de l'APC et de la daïra

■ Les villageois d'Akhnak, dans la commune de Seddouk, ont fermé hier les sièges de la mairie, de la daïra et de la subdivision de l'agriculture.

Par Hocine Cherfa

Ils réclament, à travers cette action pour le moins radicale, la réouverture des pistes agricoles reliant le village au cimetière et depuis Tigarniouine vers l'école, et en faire des raccourcis pour faciliter le déplacement des collégiens surtout. Ces pistes ont été «fermés» par les paysans ayant bénéficié de terres agricoles. Les protestataires exigent l'élargissement de la route vicinale N°04 reliant le village à Takariet via Aftis par la suppression de plusieurs arbres et la démolition des clôtures construites près des abords. Un chemin qui a été proposé par l'APC (par délibération) à la DTP pour être classé chemin de wilaya, selon Zidane Ben-Ighil, adjoint au maire. Ce dernier a affirmé que les portes de l'APC ont été ouvertes aux populations, rappelant que ces derniers ont assisté à une AG samedi dernier sans jamais soulever le problème au cours des débats. Il dira aussi que l'APC a proposé pour étude la réalisation d'un stade communal en faveur de ce village qui dispose d'un club sportif de football. Au sujet du problème soulevé, M. Ben-Ighil ajoute : «Des mises en demeure ont été adressées à ceux qui ont construit à proximité

de la route pour supprimer leur clôture mais nos prérogatives sont limitées». Pour leur part, les mécontents affirment avoir saisi qui de droit sans que les choses ne bougent. Une situation qui les irrite. Ils disent être «scandalisés» que l'APC ne peut pas agir pour mettre fin à ces dépassements. Il y a lieu de noter que des dizaines de citoyens de Dar Nacer, sur les hauteurs de la commune de Béjaïa, ont observé hier un rassemblement devant le siège de

la direction des transports de la wilaya pour réclamer le renforcement de la ligne de transport 08 afin de permettre à leur enfants de rejoindre leurs écoles le matin et de revenir chez eux le soir dans de bonnes conditions. Reçus par le directeur des transports, les protestataires ont été rassurés que six autres bus viendront renforcer la ligne qui dispose déjà de quatre bus (dont un en panne) en activité, ceci sur instruction du wali.

H. C.

Boghar (Médéa)

Deux terroristes abattus par les forces de l'ANP

DEUX TERRORISTES ont été abattus dimanche soir à Boghar (Médéa) par un détachement de l'Armée nationale populaire qui a également récupéré une arme, une grenade et un lot de munitions, indique hier un communiqué du ministère de la Défense nationale.

«Dans le cadre de la lutte antiterroriste et suite à une embuscade tendue près de la commune de Boghar au sud de la wilaya de Médéa (1^{re} Région militaire), un détachement de l'Armée nationale populaire a abattu deux terroristes, hier 25 septembre

2016 à 23h30m, et récupéré un pistolet mitrailleur de type Kalachnikov, une quantité de munitions, une grenade, une paire de jumelles ainsi que six téléphones portables», précise le MDN.

«Cette opération de qualité menée par les forces de l'ANP vient confirmer encore une fois la permanente et continuelle vigilance des unités engagées dans la lutte antiterroriste et la ferme détermination à l'éradication du terrorisme», affirme la même source.

APS